

[Le Web](#)[Les vidéos](#)

AUBERTIN, ROBINSON, BERNARD, LE BARZIC, GRAU

AF447 : COURRIEL DU 23 FEVRIER 2018 AUX JUGES ET AUX EXPERTS

Le 23 février 2018 j'ai écrit aux trois juges chargés de l'enquête sur la catastrophe du vol AF447 Rio-Paris et à deux des trois experts.

Les trois juges (pôle accidents collectifs du tribunal de Paris) sont Nicolas Aubertin, Emmanuelle Robinson et Fabienne Bernard.

Les deux experts sont Gilles Le Barzic et Jean-Yves Grau (je ne dispose pas d'une adresse de boîte électronique concernant le troisième expert, répondant au nom de Pastor).

Le texte du courriel figure ci-dessous. La capture d'écran de ce courriel est présentée en page 2.

En page 3 figure l'échange de courriels du 10 décembre 2014 avec Jean-Michel Hayat, président du tribunal de grande instance (TGI) de Paris.

En page 4, quelques informations complémentaires.

TEXTE DU COURRIEL DU 23 FEVRIER 2018 AUX TROIS JUGES ET A DEUX DES EXPERTS

Objet : AF447 : les engagements de M. J.-M. Hayat, président du TGI de Paris

Mesdames les Juges, Monsieur le Juge, Messieurs les Experts,

Le 10 décembre 2014 le président du tribunal de grande instance de Paris a pris des engagements relatifs au déroulement de l'enquête pénale sur l'accident du vol AF447 Rio-Paris. L'échange de courriels avec Monsieur Jean-Michel Hayat figure, accompagné de quelques explications, en pages 4 et 5 du premier fichier au format PDF présenté sur une page Web (1).

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Juges, Monsieur le Juge, Messieurs les Experts, l'expression de mes sentiments respectueux.

Norbert Jacquet

(1) [Aérien - Corruption générale - Eternité] : <http://jacno.com/prov/aerien-corruption-generale-eternite.htm>

[IMAGE AUTOMATIQUE DU LIEN]

COURRIEL ENVOYÉ LE 23 FEVRIER 2018 AUX TROIS JUGES ET A DEUX DES EXPERTS

(capture d'écran)

Actualités Sport Finance Style People Cinéma Météo Questions/Réponses Flickr Mobile Plus

Tous Rechercher Recherche Mail Recherche Web Accueil norbert

AF447 : les engagements

AF447 : les engagements de M. J.-M. Hayat, président du TGI de Paris

norbert jacquet <norbertjacquet@yahoo.fr> fév 23 à 3h29 PM

À AUBERTIN Nicolas, emmanuelle.robison@justice.fr, BERNARD Fabienne, gilles.lebarzic@expert-de-justice.org, grau@synrjy.com

Cc [redacted], et [redacted] autres...


Mesdames les Juges, Monsieur le Juge, Messieurs les Experts,

Le 10 décembre 2014 le président du tribunal de grande instance de Paris a pris des engagements relatifs au déroulement de l'enquête pénale sur l'accident du vol AF447 Rio-Paris. L'échange de courriels avec Monsieur Jean-Michel Hayat figure, accompagné de quelques explications, en pages 4 et 5 du premier fichier au format PDF présenté sur une page Web (1).

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Juges, Monsieur le Juge, Messieurs les Experts, l'expression de mes sentiments respectueux.

Norbert Jacquet

(1) [Aérien - Corruption générale - Eternité](#)



Aérien - Corruption générale - Eternité
Par Norbert JACQUET
Les enquêtes sur les crashes aériens sont falsifiées en raison de la « corruption générale » qui sévit dans les m...

./...

Echange de courriels du 10 décembre 2014 avec le président du TGI de Paris

Le 10 décembre 2014 j'ai rappelé à Jean-Michel Hayat que des parties civiles étaient tenues dans l'ignorance absolue du déroulement de la procédure depuis deux ans, avec quelques précisions sur ce point. J'ai ajouté : « *Elles sont donc dans l'incapacité de former des demandes utiles au regard des faits et des documents en leur possession. Les droits des parties civiles sont bafoués. Le code de procédure pénale est violé.* »

Le président du TGI m'a répondu le même jour. Il transfère au magistrat instructeur afin qu'une réponse me soit apportée. Il ajoute qu'il veillera à ce qu'il me soit répondu. Ces engagements sont restés lettre morte à ce jour.

Actualités Sport Finance Style People Cinéma Météo Questions/Réponses Flickr Mobile Plus v

Tous v Rechercher Recherche dans les mails Rechercher sur le Web Accueil norbert

RE: Drame du vol Air I v

Archiver Déplacer v Supprimer Spam v Plus v

RE: Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris Personnes

HAYAT Jean-Michel <Jean-Michel.Hayat@justice.fr> 12/10/14 à 9:13 PM
À norbert jacquet

Monsieur,

a la lecture de votre courrier électronique, je prends acte de votre désarroi.
Je transfère votre mail avec ma réponse au magistrat instructeur en charge de ce dossier pour qu'une réponse vous soit apportée, afin que vous n'ayez pas la perception d'être tenu dans l'ignorance.
Je crois devoir vous préciser par ailleurs, que le président du TGI n'a aucunement accès à la procédure d'information qui est couverte par le secret.

En revanche, je veillerai à ce qu'il vous soit répondu.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS Jean-Michel HAYAT
Président
Tribunal de grande instance de Paris
4 boulevard du Palais
75055 Paris Cedex 01
Tel : 01 44 32 61 30

De : norbert jacquet [mailto:norbertjacquet@yahoo.fr]
Envoyé : mercredi 10 décembre 2014 09:36
À : HAYAT Jean-Michel
Objet : Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris

Instruction ouverte pour homicides involontaires (accident Airbus Rio-Paris, 1er juin 2009)
N° Parquet : 09.154.0822/1
N° Instruction : 2369/09/52

A l'attention de Monsieur Jean-Michel Hayat, Président du Tribunal de grande instance de Paris

Monsieur le Président,

Des parties civiles dans l'instruction pénale ouverte à la suite de l'accident de l'Airbus Rio-Paris, ayant pour avocat Maître Thibault de Montbrial, ne sont plus informées du déroulement de la procédure en violation du code de procédure pénale. Depuis deux ans elles sont tenues dans l'ignorance. Ces parties civiles ne disposent que des informations partielles et contradictoires délivrées par les médias. Elles ont pu lire que le dossier aurait été soumis à la Chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris. Selon d'autres informations parues dans les médias, l'instruction serait close depuis les premiers jours de juillet. Ces parties civiles n'en savent pas plus. Elles sont donc dans l'incapacité de former des demandes utiles au regard des faits et des documents en leur possession. Les droits des parties civiles sont bafoués. Le code de procédure pénale est violé.

Je crois donc devoir rappeler les documents que j'ai portés à votre connaissance, relatifs à cette tragédie, et les conclusions qui en découlent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Norbert Jacquet

CORRUPTION GENERALE ET SECURITE AERIENNE

Aérien : corruption à grande échelle

Dans l'aérien la corruption générale constitue la principale méthode de gestion, en premier lieu pour ce qui concerne les accidents et les incidents graves. Les conséquences en sont dramatiques : les morts inutiles s'accumulent par centaines. La corruption dans l'aérien c'est, entre autres :

- emplois fictifs, notamment à Air France, de femmes et d'hommes politiques et/ou de membres de leur famille et/ou de leurs collaborateurs et de divers « consultants » et autres « conseils » (il semble toutefois que du côté des ministres, du staff élyséen et de membres de cabinets ministériels, cette pratique soit devenue beaucoup moins courante au cours de ces dernières années),
- distribution à grande échelle de billets d'avion gratuits, y compris à des magistrats à l'occasion,
- subventions par l'Etat à des organisations dont les dirigeants, magistrats et avocats, participent directement aux falsifications dans les enquêtes sur les accidents aériens et aux actes pénalement répréhensibles visant à faire taire toute contestation,
- distribution de médailles de la Légion d'honneur, en guise de remerciement, à ceux qui participent directement ou indirectement aux falsifications dans les enquêtes sur les accidents aériens et aux actes pénalement répréhensibles visant à faire taire toute contestation,
- multiplication de passe-droits et d'actions de favoritisme, au sein des institutions et hors de celles-ci (médiats audiovisuels, « presse écrite », édition...), en faveur de quiconque est susceptible de rendre service dans le cadre des enquêtes falsifiées sur les accidents aériens,
- accessoirement, pressions sur les médias au moyen des budgets publicitaires.

Sécurité : l'aérien doit-il rester une exception ?

Dans l'industrie automobile on assiste à des rappels de véhicules, parfois par centaines de milliers, voire beaucoup plus. Le 26 octobre 2016 Toyota a annoncé le rappel de près de six millions de véhicules. Dans d'autres secteurs d'activité on agit de même. Les décisions prises en raison des défauts des Galaxy Note 7 de Samsung constituent un bel exemple de mesure de précaution, alors qu'il n'y a eu ni mort ni blessé.

Le 14 juillet 2017 Reuters-Washington a indiqué que « *Honda a annoncé vendredi le rappel d'environ 2,1 millions de véhicules à travers le monde en raison de problèmes de batteries... L'objectif de ce rappel est de corriger un problème de capteurs de batteries, dont l'attache pourrait ne pas être suffisamment étanche pour empêcher l'humidité de pénétrer et de rouiller ces pièces, avec un risque d'incendie du moteur à la clé. Aucune blessure n'a jusqu'à présent été signalée en raison de ce problème.* »

Le 16 octobre 2017 les médias ont annoncé que Mercedes rappelait un million de véhicules pour un problème d'airbag, alors qu'il n'y a eu ni mort ni blessé.

Le 21 décembre 2017 les médias ont annoncé qu'après une décision identique aux Etats-Unis Audi rappelait 875 000 véhicules en Europe en raison d'un risque d'échauffement et d'inflammation d'une gaine. Il semble que l'événement ne se soit jamais produit ou qu'il se soit produit sans conséquences graves.

La contamination de produits laitiers Lactalis est prise au sérieux au début janvier 2018 et fait débat à la suite de quelques dizaines de cas de salmonellose, sans conséquences graves.

Pourquoi continuerait-on dans l'aérien à mentir sur les causes des incidents graves et des accidents et à cacher la vérité sur ce qui semble bien être des défauts de conception, sachant que les conséquences sont des morts inutiles par centaines ?